



LACQ 'tualité

MAI 2024 - N°24



Le Mot du Maire

An « Un »

« Créer une commune nouvelle est un acte de foi et de vie pour les générations actuelles et à venir. » C'est ainsi que se conclut la Charte Communale de Lacq Commune nouvelle que vous pouvez lire dans ce numéro.

Oui, fusionner est sans nul doute un acte de foi qui a porté les Conseils municipaux de Lacq et d'Urdès pendant près de 5 ans. Un grand merci d'avoir cru en ce projet !

Les discussions informelles du début ont fait place aux études administratives et financières pour évaluer la viabilité du projet de fusion. Le rapprochement s'est opéré petit à petit au fil des ans pour nous conduire à vivre deux moments historiques : le 7 novembre dernier avec la signature de l'arrêté préfectoral en présence de Julien CHARLES, Préfet des Pyrénées-Atlantiques, actant officiellement la fusion entre nos deux communes ; puis le 4 janvier 2024 avec l'installation du nouveau Conseil Municipal avec lequel vous allez faire connaissance dans ce numéro.

Construite collectivement, Lacq Commune nouvelle se met progressivement en place. Nous mettons à disposition des

usagers son personnel et son expertise pour apporter un service public de qualité et de proximité afin que chacun puisse être entendu. Beaucoup de reconnaissance à tous les personnels pour leur investissement et engagement qui ont permis et permet au quotidien la réussite de ce projet.

L'occasion m'est également donnée ici de remercier l'ensemble des associations qui ont su s'ouvrir et accueillir des habitants des deux villages historiques. De nombreuses manifestations ont déjà été réalisées conjointement, vous en retrouverez quelques-unes dans ce numéro. Quant aux associations dont vous ne lirez pas l'actualité ici, elles nous réservent des annonces et publications dans les numéros à venir.


« Pour ce qui est
de l'avenir, il ne
s'agit pas de le
prévoir mais de le
rendre possible »
Antoine
de Saint-Exupéry.

Réunir plutôt qu'absorber, tel est le vœu que nous formulons pour contribuer à la réussite de notre fusion. Ancrés dans le socle de nos histoires et coutumes respectives, joignons nos volontés, conjugons nos richesses, formons et bâtissons tous ensemble une communauté de vie, unie, fière et tournée vers un avenir commun !

Bonne lecture !

Didier REY



Vue sur notre territoire commun.

Le 1^{er} janvier 2024 est une date historique, 52 ans après Audéjos, Urdès a rejoint la commune de Lacq pour former un nouveau territoire, une nouvelle entité riche de son passé et résolument tournée vers l'avenir : Lacq Commune nouvelle !

Un nouveau logo pour notre Commune nouvelle !

Avec la naissance de notre Commune nouvelle, la création de notre nouveau logo était une évidence.

La richesse de notre commune se retrouve dans chaque détail de ce nouveau logo symbolisant tout d'abord 65 ans d'histoire depuis la découverte en 1959, du premier gisement de gaz. Début d'une épopée qui pendant des décennies a modelé le visage de notre territoire et qui nous permet aujourd'hui de vivre dans une commune attractive permettant de s'épanouir dans un environnement local, riche et diversifié.

Ainsi, les deux principales couleurs de ce logo sont le bleu et le gris qui font référence au secteur de l'industrie : le bleu de travail et le gris de la tôle. La dominante de bleu symbolise également la fiabilité et l'apaisement. Le choix du vert permet de représenter



l'équilibre, la nature, l'écologie et la renaissance. En cela nous nous souvenons que notre commune ce sont aussi des champs agricoles, des forêts et des ruisseaux.

La couleur jaune, quant à elle, rassemble l'énergie humaine et l'énergie verte montrant ainsi le dynamisme, la tonicité et le mouvement économique du Bassin de Lacq.

Nous vous invitons à retrouver ces symboles dans la mosaïque de photos qui illustrera désormais la Une de Lacq'Tualité.

Un tout nouveau territoire !

Notre superficie comme vous pouvez le voir sur la carte de notre territoire est désormais de **2 294 hectares**. Plus précisément, elle compte 188 hectares de territoires industriels, 666 hectares de forêts, 1 350 hectares de terrains agricoles, 90 hectares d'habitat dont 9,88 hectares restant à urbaniser.

Notre équipe de personnel communal

s'est elle aussi étoffée avec **23 salariés** répartis entre les services administratifs, postaux, techniques, écoles, entretien, restauration scolaire, aide à la personne, action sociale, culture.

Grâce à la fusion, **notre village Lacq Commune nouvelle** compte aujourd'hui près de **1 053 habitants**. Nous passons ainsi au rang honorable de 9^e commune (15^e rang précédemment) de la Communauté de Commune Lacq-Orthez.

Nos équipements riches et nombreux nous offrent maintenant 3 églises, 1 oratoire, 4 cimetières, 2 écoles, 3 salles des fêtes, 2 courts de tennis couverts, 1 court de tennis extérieur, 1 stade équipé de tribunes couvertes avec 2 terrains de foot, 1 salle des sports, 3 terrains de pétanque, 2 city stade, 1 skate parc, 1 parc accrobranche (Lacq Aventure).

Faisons connaissance !



Un nouveau Conseil Municipal s'est installé le 4 janvier dernier, réuni autour de Didier REY reconduit Maire à l'unanimité. Nous serons ainsi 24 élus jusqu'en 2026 à œuvrer pour notre nouvelle commune. Puis, le Conseil Municipal passera à 19 élus jusqu'en 2032 et enfin en 2038, il retrouvera sa configuration originelle de 15 élus.

Nous apprenons encore à nous connaître ; et vous, nous connaissez-vous ?

Avec cette photo, nous venons à votre rencontre : mieux se connaître pour bien vivre ensemble !

1^{er} rang de gauche à droite :

Martine CAVAILLOLE, Christian PIGERON, Caroline BULLY, Sylvain CAZENAVE, Liliane MOYEN, Christian LÉCHIT, Aurélie MARQUÉ-ROUSSEAU, Nathalie CUYEU, Sylvie CAUMONT

2^e rang de gauche à droite :

Aimeline REY-BETHBEDER, Joël LABORDE-RAYNA, Julio GARRIDO, Thibaud LABORDE-GANNÉ, Robert GIMENEZ, Grazellia ARMENGOL, Sébastien PONTILLON, Alexandre ALVES

3^e rang de gauche à droite :

Jean-Marc GUYOMARD, Alain LABESCAT, Didier REY, Hélène LAVEDRINE, Gervais CILLAIRE, Sébastien GARRIDO, David VIRENQUE

Comme précisé dans le courrier du 26 mars dernier, nous vous invitons à actualiser votre adresse afin d'éviter les retards au niveau de la distribution du courrier et des colis ou les retours directs à l'expéditeur.



PRINCIPES FONDATEURS

Les communes de Lacq et d'Urdès partagent un passé commun. Situées dans le même canton, elles appartiennent au même bassin de vie et d'emplois, sont membres de la même communauté de communes. Elles ont créé un Regroupement Pédagogique Intercommunal afin de gérer ensemble la question scolaire. Elles partagent les mêmes objectifs en matière d'aménagement du territoire au sein d'un même Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en cours d'élaboration par la Communauté de communes. Elles collaborent pour tout ou en partie dans les mêmes syndicats intercommunaux régissant le scolaire, l'eau potable, l'électricité, l'entretien des cours d'eau... Leur proximité géographique, culturelle, économique et sociale conduit les habitants à se retrouver régulièrement au sein des mêmes associations, à participer à des manifestations communes, à partager les mêmes équipements d'enseignements, culturels et sportifs et à bénéficier des mêmes services publics.

Au regard de cette communauté d'intérêts, les communes de Lacq et d'Urdès ont donc réfléchi ensemble à un avenir commun.

Conscients de leurs responsabilités envers les habitants et de l'avenir de

leur commune, animés par l'objectif de poursuivre les actions indispensables au développement de leur territoire et à l'épanouissement de la population, les élus ont décidé la création d'une commune nouvelle. Celle-ci se fera, en conservant l'identité des communes historiques tout en ayant la volonté d'offrir à tous les habitants la même qualité de service et de leur garantir un cadre de vie accueillant leur permettant de s'épanouir dans un environnement local, riche et diversifié.

Cette volonté de partage et de développement conjoint répond aux objectifs suivants :

- Permettre l'émergence d'une nouvelle collectivité plus attractive en termes économique, social, culturel, résidentiel et sportif.

- Assurer une meilleure représentation du territoire et de ses habitants auprès de l'État, des autres collectivités ou établissements publics, tout en respectant une représentation équitable des communes fondatrices au sein de la commune nouvelle et une égalité de traitement entre les habitants.

- Maintenir et développer un service public de proximité au service des habitants de la Commune nouvelle en mutualisant tous les moyens humains, matériels et financiers des communes fondatrices et permettant d'assurer le développement cohérent et équilibré de la commune nouvelle, dans le respect des intérêts de ses habitants et d'une bonne gestion des deniers publics.

À cette fin, les conseils municipaux des communes fondatrices ont fixé des orientations prioritaires :

- Mettre en commun et rationaliser les moyens publics.

- Instituer une gestion administrative unique.
- Assurer une ouverture de la Mairie sur des créneaux horaires permettant un accès au plus grand nombre tout en conservant un service de proximité pour toute démarche nécessaire.
- Gérer et entretenir les infrastructures et les bâtiments communaux grâce à la mutualisation des moyens humains et matériels.
- Rendre les équipements sportifs et culturels accessibles à tous.

- Mettre en œuvre une politique sociale adaptée aux besoins de la population.

- Étendre l'activité du service d'aide-ménagère au territoire communal élargi.
- Continuer à soutenir l'activité des associations d'aide à la personne.
- Favoriser le traitement du territoire communal par un seul Service de Soins Infirmiers à Domicile.
- Soutenir la vie associative, les actions ou manifestations ayant un rayonnement au niveau de la commune nouvelle.

Mener une politique d'aménagement du territoire efficace et cohérente.

- Préserver le patrimoine communal historique, touristique, culturel et culturel.
- Protéger l'environnement et la ressource.
- Favoriser les activités agricoles, industrielles, artisanales et commerciales.

Mener à terme les projets portés par les conseils municipaux élus en 2020.

La présente charte a pour objet de rappeler l'esprit qui anime les élus fondateurs ainsi que les principes fondamentaux qui doivent s'imposer aux élus qui seront en charge de la gouvernance.

Charte de *Lacq Commune nouvelle*

Rédiger une charte est un acte majeur pour des communes qui souhaitent se regrouper. Elle est la traduction de la volonté des élus. Fruit de plusieurs séances, nous vous invitons à la découvrir.

GOVERNANCE, RESSOURCES ET COMPÉTENCES

ARTICLE 1

OBJET

Les communes de Lacq et d'Urdès représentées par leur maire en exercice, dûment habilités par leurs conseils municipaux respectifs, décident la création d'une commune nouvelle dénommée LACQ composée de Lacq et de ses quartiers et des Hameaux d'Audéjos et d'Urdès.

Le siège de la commune nouvelle est fixé à la Mairie de Lacq, 27 RD 817, 64 170 LACQ.

Durant la période transitoire, soit avant le renouvellement des conseils municipaux prévu en 2026, et eu égard au nombre de conseillers municipaux, les séances du Conseil Municipal se tiendront à la Mairie de Lacq.

La commune nouvelle est substituée aux communes fondatrices :

- Pour toutes les délibérations et les actes,
- Pour l'ensemble des biens, droits et obligations,
- Dans les syndicats dont les communes étaient membres,
- Dans la Communauté de Communes de LACQ-ORTHEZ.

ARTICLE 2

GOVERNANCE DE LA COMMUNE NOUVELLE

La commune nouvelle est dotée d'un Conseil municipal élu conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales. Le Conseil municipal sera organisé en commissions prévues et instaurées conformément à la réglementation applicable en ce domaine. Durant la période transitoire, le Conseil municipal sera composé de l'ensemble des conseillers en place dans les communes fondatrices soit 26 membres.

Au prochain renouvellement des conseils municipaux, le nombre de conseillers sera fixé conformément au Code général des collectivités territoriales à 19.

La municipalité de la commune nouvelle est composée :

- Du maire de la commune nouvelle,
- Du maire de la commune déléguée,
- Des adjoints des communes déléguées au nombre de 7.

Le Conseil municipal institue un bureau municipal présidé par le maire et comprenant le maire délégué et les adjoints, au sein duquel peut être débattue toute question d'organisation et de coordination de l'action publique sur le territoire de la commune nouvelle.

Les indemnités de fonction des élus seront celles de la strate démographique à laquelle la commune nouvelle appartiendra à savoir 1000 à 3499 habitants.

ARTICLE 3

COMPÉTENCES DE LA COMMUNE NOUVELLE

Les compétences de la commune nouvelle sont celles dévolues par la loi et le règlement.

ARTICLE 4

RESSOURCES DE LA COMMUNE NOUVELLE

La commune nouvelle bénéficie de la fiscalité communale (article 1638 du Code général des impôts). Le souhait des communes est de tendre vers la fiscalité appliquée à l'heure actuelle sur la commune de Lacq.

En ce qui concerne la dotation globale de fonctionnement, la commune nouvelle bénéficie des différentes parts de la dotation forfaitaire des communes. Elle est éligible aux dotations de péréquation communales dans les conditions de droit commun.

La commune nouvelle est subrogée dans les droits des communes auxquelles elle se substitue pour les attributions du FCTVA. Elle bénéficie du FCTVA pour les dépenses réelles d'investissement de l'année en cours et des dépenses de fonctionnement éligibles.

Le Conseil municipal de la commune nouvelle sera doté d'un budget de fonctionnement et d'investissement établi conformément au Code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 5

COMPÉTENCES DE LA COMMUNE NOUVELLE

Les compétences des communes déléguées sont celles dévolues par la loi et le règlement.

ARTICLE 6

PERSONNEL COMMUNAL

Tous les personnels municipaux sont rattachés à la commune nouvelle. Ils sont placés sous l'autorité du Maire de la commune nouvelle.

La commune nouvelle met à disposition de la commune déléguée le personnel nécessaire à l'exercice de ses compétences.

ARTICLE 7

ORGANISATION DE L'ACTION SOCIALE

Afin de soutenir l'action sociale sur l'ensemble de son territoire, une commission consultative d'action sociale sera créée. Il est ici rappelé que les CCAS ne sont pas obligatoires dans les communes de moins de 1500 habitants.

RÉVISION DE LA CHARTE

ARTICLE 8

MODIFICATION DE LA CHARTE

Cette charte a été élaborée dans le respect du Code général des collectivités territoriales. Elle traduit la conception du regroupement des communes des élus des deux communes fondatrices.

La présente charte va être proposée et votée par le Conseil municipal des communes de Lacq et d'Urdès. Les éventuelles modifications devront être votées par le Conseil municipal de la commune nouvelle à la majorité des deux tiers de ses membres.

CONCLUSION

Créer une commune nouvelle est un acte de foi et de vie pour les générations actuelles et à venir.

Le pont de Lacq



Alors que depuis toujours les Lacquois le nommaient le Pont d'Abidos, il a fallu que des travaux de réhabilitation, nous ramènent à notre géographie ! ,Ce pont traversé tant de fois depuis toutes ces années est bel et bien situé sur notre belle commune, il n'en fallait pas plus pour le renommer le Pont de Lacq ! Ainsi, officiellement rebaptisé, nous voulions revenir avec vous sur ces longs mois de travaux et aussi sur les belles surprises qui se cachent derrière cette réhabilitation. Mais avant cela...

Faisons un peu d'histoire !

Dès 1385, un bac existait sur le Gave de Pau et ainsi nos ancêtres avait déjà à cœur de rejoindre l'autre rive pour commercer avec leurs voisins.

C'est en 1840 qu'une ordonnance royale atteste de la construction d'un pont en bois qui sera fonctionnel en 1842.

Vieillissant et devenu dangereux au fil du temps, le Conseil Général des Basses-Pyrénées prit la décision de construire un nouveau pont. Sous la direction de l'entreprise Fives-Lille, plusieurs ponts suspendus furent construits dans le département comme celui d'Assat, jumeau un peu plus large de notre pont suspendu actuel qui vit le jour en 1937. Il relie alors la commune d'Abidos et celle de Lacq, sur la route départementale 31 et fut le témoin du développement et de la forte expansion économique de notre bassin.

Les travaux...

Il tenait bon pour son âge, et pourtant, la tempête « Fabien » de décembre 2019 l'a fortement endommagé, entraînant une fermeture temporaire

et préventive à la circulation. Une déviation est alors mise en place, obligeant les conducteurs à faire un détour par Artix.

En janvier 2021, Arcadis (bureau d'études sollicité par le département), préconise une circulation uniquement autorisée aux véhicules de moins de 3,5 tonnes, cela pour garantir une sécurité maximale. Le dispositif ne pouvait être bravé car garanti par des gabarits à chaque extrémité du pont.

Le Pont de Lacq ferme complètement à la circulation pour le démarrage des travaux de réhabilitation en juillet 2021. Prévus jusqu'à fin 2022, la patience de nos habitants et celle des milliers d'usagers transitant chaque jour sur ce Pont sera mise à rude épreuve. Des défauts de fabrication de certaines pièces italiennes retardent sa réouverture jusqu'en mars 2023.

L'usine Toray Carbon Fibers Europe participe à cette grande rénovation par la pose de bandes de fibre de carbone afin de consolider le tablier de l'infrastructure. Implantée de part et d'autre du Pont de Lacq, cette contribution est hautement symbolique pour cette industrie phare de notre bassin d'emploi.

Le pont a été repensé avec une chaussée et des trottoirs plus larges, pour la sécurité des piétons et un croisement plus sécurisé des véhicules. Le budget prévisionnel pour ces travaux avait été estimé à 4,6 millions d'euros, mais le coût final en sera de 5,1 millions.

Enfin la réouverture !

C'est le 8 mars, qu'au grand soulagement de tous les usagers, le Pont de Lacq est rouvert à la circulation, après, bien sûr, l'aval du bureau de contrôle.

Permettant ainsi aux 7 000 véhicules quotidiens (dont 12% de poids lourds) de traverser à nouveau le Gave sans détours, et ainsi soulager notre commune de cette circulation incessante, qui aura duré un peu plus de deux ans.

Aujourd'hui, un an après, nous ne pouvons que constater la réussite de cette réhabilitation d'envergure et la mise en valeur de ce bel ouvrage par un éclairage nocturne qui lui donne un superbe cachet !

Du centre bourg à l'école : un village réaménagé

Depuis 2 ans de nombreux aménagements ont été réalisés dans le village visant à sécuriser et fluidifier une circulation toujours plus dense.



Le centre bourg a changé de look avec la création d'un **parking** pour accueillir les nombreux usagers de nos commerces de proximité. Il était souvent bien difficile de stationner aux heures de pointe, où certains poids lourds n'hésitaient pas à imposer leurs volumes. Maintenant, ce parking permet le stationnement de plus d'une vingtaine de voitures et de 7 poids lourds ou bus.

Toujours dans un souci de sécurité d'autres aménagements ont été effectués comme l'agrandissement du parking de l'Ecole et du Stade ou encore le réaménagement du carrefour Chemin du Bois/ Chemin de la Cabane au Loup.

Un projet de **Centre Médical** conduit avec force et conviction par la Mairie a pu être concrétisé. Ainsi l'ancienne Poste a été réaménagée pour contenir 2 cabinets et 2 salles d'attente. Annoncé lors des vœux de la Commune, nous aurons le plaisir d'accueillir début juillet le docteur Samy M'Barek accompagné de sa secrétaire et d'une infirmière Azalée. Plus de précisions à lire dans le prochain numéro !

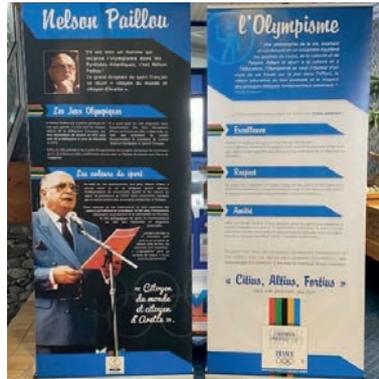


Porté par des adolescents de la commune, un projet de **skatepark** a vu le jour à côté du city stade. Les plus jeunes n'ont pas été oubliés, des **jeux pour enfants** ont également été installés à proximité. Et avec l'implantation de bancs et tables pour les parents et grands-parents, cet espace est devenu un lieu intergénérationnel d'échanges et d'activités ludiques.



Enfin, l'Ecole du Bourg de Lacq s'est embellie d'un totem et d'une signalétique colorés donnant du « pep's » à l'entrée du groupe scolaire.

Le Label « Terre de Jeux 2024 » : la promotion de l'Olympisme



Avec l'arrivée des Jeux Olympiques et Paralympiques de nombreuses initiatives ont été mises en place. L'une d'elle fut la création du label « Terre de Jeux 2024 » dont l'objectif était d'aider les collectivités qui le souhaitaient à introduire plus de sport dans le quotidien de leurs administrés.

Sous l'impulsion d'Aurélié Marqué-Rousseau, conseillère municipale, ancienne pratiquante d'athlétisme et toujours férue de sport, la commune de Lacq s'est portée candidate au Label « Terre de Jeux 2024 » qu'elle a obtenu à l'automne 2021.

C'est ainsi que la commune a multiplié les initiatives afin de partager et faire vivre les valeurs du sport et de l'olympisme au plus grand nombre.

Tout commença en février 2022 avec le prêt d'une exposition présentée en Mairie. Les bannières reprenaient l'historique et les valeurs de l'olympisme mais aussi les médaillés du département depuis René Lacoste en 1912 jusqu'à notre président multi médaillé des JO Paris 2024, Tony Estanguet. L'école avait alors fait le déplacement. Et deux classes avaient été elles aussi labellisées afin de pouvoir profiter d'outils pédagogiques spécifiques et participer à de futures manifestations.

En parallèle, des parcours de randonnée ont été balisés sur la commune. De 2 à 11 km, cinq parcours respectant les couleurs des cinq anneaux du drapeau olympique : le bleu, le noir, le rouge, le jaune et le vert. Ces parcours toujours en place permettent de découvrir un maximum de quartiers.

En empruntant certains d'entre eux vous aurez le plaisir de découvrir des panoramas à couper le souffle, nous vous laissons découvrir lesquels, **bonne marche ! !**

C'est également dans ce cadre que les fêtes du village 2022 avaient vu l'organisation de la Rand'eau en partenariat avec le Club Nautique Canoë-Kayak d'Orthez. 52 personnes avaient eu le plaisir de parcourir les 16 km ralliant Lacq à Orthez par le Gave de Pau. **Une expérience « génialissime ! ! »** avons nous entendu à l'issue de cette belle balade nautique.

Le paralympisme avait également été mis à l'honneur avec la venue de Guy Amalfitano, dit « le kangourou » à l'école de Lacq alors qu'il venait de commencer son tour de France. Cela avait été l'occasion de moments d'échanges et d'activités sportives entre l'athlète et les enfants qui ont pu courir quelques dizaines de mètres à ses côtés dans la cour de l'école. **Des souvenirs qu'ils garderont longtemps en mémoire !**

Les manifestations se sont poursuivies en septembre dernier par une journée Culture Urbaine pour faire tester à nos jeunes des activités de skateboard, de basket 3/3 et de graffiti autour du thème des JO. Retrouvez l'œuvre créée ce jour-là exposée à la Salle des Sports.

Enfin, une journée dédiée à l'Olympisme sera organisée le 25 juin prochain, point d'orgue de deux années d'événements et festivités autour des **valeurs olympiques que sont l'excellence, le respect et l'amitié.**



Écoliers engagés

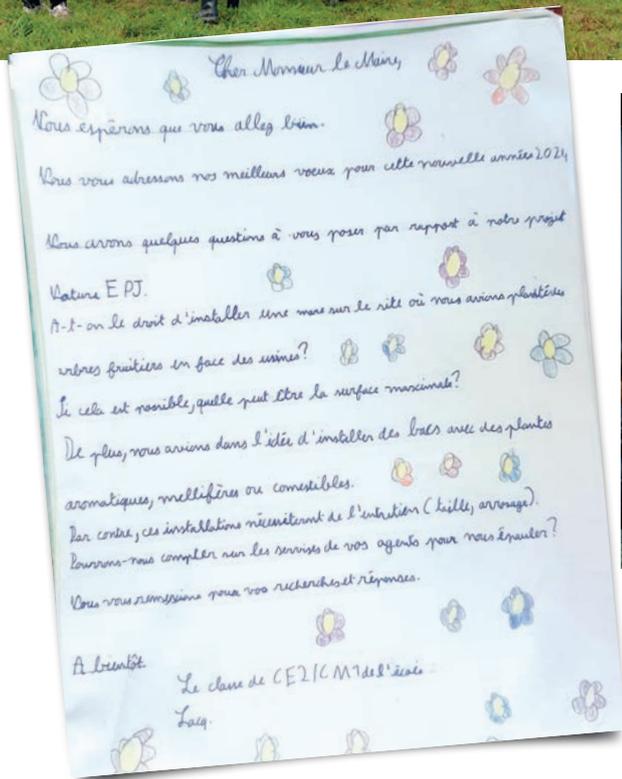
Rencontre avec le maire pour un projet biodiversité



Depuis plus de 3 ans les élèves du RPI portent des projets en lien avec l'environnement. Après avoir travaillé sur la thématique des trames vertes et bleues et des corridors écologiques en partenariat avec la CCLO, Madame FERRASS souhaitait prolonger ce travail avec sa classe de CE2/CM1 en s'impliquant dans un projet départemental d'éducation à l'environnement, aux médias et à la citoyenneté : l'éco-parlement des jeunes (EPJ).

L'objectif de ce dispositif est d'agir localement en faveur de la biodiversité et des paysages, et de cibler une action concrète sur le terrain parmi les thèmes suivants : espèces, habitats, espaces naturels sensibles, changement climatique et transition écologique.

Une première partie du projet avait été développée l'an passé et présentée lors d'une journée de rassemblement à Saint-Goin auprès des autres classes participantes. À cette occasion, la classe avait préparé une exposition et des ateliers ludiques.



Cette année, courant mars, les élèves ont poursuivi leur démarche en rencontrant le maire Didier Rey pour affiner leurs actions en faveur de l'environnement, dans le cadre du projet nommé « Classe dehors ».

Le but de cet échange : peaufiner leur projet et cibler ainsi des actions qui permettront à la collectivité d'améliorer et valoriser la biodiversité

L'échange dynamique avec le maire a duré plus d'une heure, les élèves posant des questions pertinentes sur divers sujets liés à la préservation de la nature locale. Ils

ont notamment abordé des points tels que la protection de la faune sauvage près de l'autoroute tout en soulignant l'importance du respect de l'environnement dans la commune.

Les enfants ont également exprimé leurs préoccupations concernant les bois, les saligues et les nichoirs, auxquels le maire s'est montré favorable. Il a proposé la mise en place de nichoirs dont le suivi et l'entretien pourraient être confiés aux enfants eux-mêmes.

Cette rencontre constructive illustre l'engagement des élèves dans leur projet « Classe dehors » et témoigne de leur détermination à contribuer à la préservation de la biodiversité locale. Grâce à leurs idées innovantes et à leur volonté d'agir, ils ont déjà réalisé des actions concrètes telles que la plantation d'arbres et ont de nouveaux projets à venir, comme la plantation de haies.

CCAS : premier repas à la salle du Caminaou

Le samedi 20 janvier dernier a eu lieu le premier repas du CCAS de la Commune nouvelle. C'est devant un parterre de 124 convives réunis pour partager un repas convivial, servi par le Restaurant Panacau, que le Maire délégué, Christian Lechit, a prononcé un discours de bienvenue invitant les présents à applaudir et remercier pour la création de la Commune nouvelle. Il a également rappelé que le chemin avait déjà été tracé par les plus jeunes de nos deux communes historiques regroupés en RPI depuis 5 ans et que leur aisance à ériger une communauté de vie scolaire nous serve d'exemple.

Ce moment chaleureux partagé tous ensemble, premier d'une longue liste, fût l'occasion pour les participants de faire mieux connaissance et de prolonger les échanges initiés lors des activités de l'Amassade qui accueille dans ses rangs ; depuis plusieurs mois déjà ; des aînés du Hameau d'Urdès.



« Culture et Événementiel » une commission dynamique !

Au moment de l'inauguration de la Salle de l'Agora, en septembre 2021, Didier avait appelé de ses vœux que la nouvelle Salle de Lacq accueille de nombreux événements et spectacles enrichissants.

La Commission « Culture et Événementiel », sous la houlette de son adjointe, a su relever le défi !

Depuis lors ont été proposées de nombreuses manifestations culturelles et musicales : concerts, spectacle cabaret, pièces de théâtre, cœur de d'hommes et de femmes, chorale, expositions. L'un des plus emblématique et symbolique fut celui de Nadau l'été dernier qui a rassemblé 2 034 spectateurs.



Concert du Nouvel An.



Concert «Lous Pibalous »



Concert Nadau.

A SUIVRE DANS LE PROCHAIN NUMERO : un retour sur le spectacle de Flamenco « Ramon Sachez » du 25 mai.

Commémorations du 11 novembre 2023 et du 8 mai 2024

Commémoration de l'armistice de la 1^{ère} guerre mondiale

Comme chaque année les commémorations nous réunissent pour poursuivre le devoir de mémoire et rendre hommage aux « Morts pour la France ». Ces cérémonies respectent un protocole bien établi. Ainsi les textes officiels sont lus d'abord par le Président de l'association des Anciens Combattants puis celui rédigé par le Ministre des Armées est lu par Le Maire. S'en suit le dépôt de gerbe, l'appel des morts, le son du clairon qui retentit, la minute de silence puis pour clôturer La Marseillaise. Par cet hommage sont mis à l'honneur tant ceux qui ont courageusement donné leur vie pour notre liberté que tous les combattants d'aujourd'hui pour leur engagement militaire.



Dépôt de gerbe au Hameau d'Audéjos.



Appel des « Morts pour la France ».



Dépôt de gerbe à Lacq.



Lecture de la lettre de la Secrétaire d'État chargée des Anciens combattants et de la Mémoire puis de celle du Ministre des Armées.



Hommage rendu avec une forte implication des enfants d'Urdès qui entonnent La Marseillaise.

Commémoration de l'armistice de la 2^e guerre mondiale et hommage à nos résistants

En cette première année de la Commune nouvelle, nous nous sommes retrouvés au Hameau d'Urdès pour débiter les commémorations de l'Armistice de la 2^e Guerre Mondiale. Nous avons poursuivi la célébration en rendant hommage aux combattants du Hameau d'Audéjos. Puis tout le monde s'est donné rendez-vous devant le Parvis de l'Histoire à Lacq pour rendre un vibrant hommage à deux résistants lacquois.



Lacq.



Hameau
d'Audéjos.



Hameau
d'Urdès.



D'une voix solennelle Didier Rey débute la cérémonie :

« En 2025 nous commémorerons le 80^e anniversaire de l'armistice de 1945. Cette année nous allons d'ici quelques semaines commémorer les 80 ans du débarquement du 6 juin 1944 en Normandie qui viendra libérer notre pays. Mais au printemps 44, la guerre est loin d'être terminée et notre commune en a payé un lourd tribut avec la déportation de deux de nos administrés. Le premier, Louis Chapotin, né en 1897 à Lacq a d'abord été mobilisé pour la guerre de 14. Il a combattu, puis a été porté disparu. En réalité il avait été fait prisonnier et envoyé en Allemagne où il y restera jusqu'à l'armistice de 1918 et sera libéré en 1919. Il rentre à Lacq et poursuit sa vie active jusqu'à la guerre de 39-45. Il a quelques relations et connaissances dans le réseau de la résistance paloise, il œuvre alors pour rédiger de faux papiers pour pouvoir aider à faire libérer des prisonniers. Il est arrêté à son domicile par la Gestapo en avril 1944. Il sera déporté dans le camp de concentration de Mauthausen-Melk où il vivra dans de terribles conditions de captivité et il y décèdera le 1^{er} janvier 1945.

Marcel Trubert est, quant à lui, né à Cahors en 1905. Il travaille à la SNCF et sa vie professionnelle le conduit à la sous-station de la Gare de Lacq. Il arrive en 1937 et réside dans une maison à quelques encablures d'ici. Marcel Trubert est un résistant de la première heure, il s'est engagé et dépend du réseau d'Arthez-de-Béarn. Il participe à beaucoup d'actions et il combat sans relâche dans la résistance. En 1944, 3 aviateurs américains sont descendus par la DCA allemande. Il est décidé de les faire passer en Espagne. Au travers du réseau de résistants ils sont envoyés jusqu'à Marcel Trubert qui depuis avait quitté le village pour aller résider à Lendresse. Le passage vers l'Espagne aurait dû être rapide et durer 3 jours environ, malheureusement cela a pris plus de temps, une quinzaine de jours. Il est avec son épouse et ses deux filles, quand la Gestapo vient l'arrêter en mai 1944 suite à une dénonciation. Il est déporté dans le camp de concentration de Neuengamme où il passera le reste de la guerre dans les conditions atroces que l'on connaît dans ces camps de la mort et de la déportation. Il rentrera en France et sera soigné dans plusieurs établissements jusqu'à ce qu'il arrive à l'hôpital de Pau où il décèdera le 9 novembre 1945.

Aujourd'hui, nous avons à nos côtés des membres de leurs familles : Marie-Christine, petite-fille de Louis Chapotin et Mme Bénisse, une des petites-filles de Marcel Trubert. Il était important en ce jour de 2024 pour le 80^e anniversaire de leur déportation que nous rendions hommage à ces deux héros de la résistance. Souvenons-nous ! »

Didier se tait et sa voix laisse la place à celle de Jean Ferrat qui entonne « *Ils étaient vingt et cent, ils étaient des milliers. Nus et maigres tremblants, dans ces wagons plombés. Qui déchiraient la nuit de leurs ongles battants. Ils étaient des milliers, ils étaient vingt et cent...* ». Ceux d'entre nous présents en ce 8 mai et élèves jadis de l'école de Lacq reconnaissent cette chanson poignante, apprise il y a quelques décennies en classe avec nos enseignantes de l'époque Mmes Boulou et Bacquet pour l'entonner devant nos parents comme ces enfants aujourd'hui allaient s'apprêter à réciter un poème devant les leurs.

Puis Didier reprend : « *Les enfants présents aujourd'hui, ici à ma gauche avec leurs enseignantes Mmes Combes et Ferrass, vont nous transmettre un message d'espoir. Ils ont appris par cœur une poésie de Paul Éluard « Liberté » écrite en 1942. D'avance merci à Yohana, Raphaël, Milan, Louise, Charlie, Noémie, Margaux, Hugo, Enora, Jonas, Thomas, Gaëtan, Léa, Dylan, Jules, Romane, Elaïa, Mia.* »

Alors les enfants des classes de CE2, CM1 et CM2 se mettent à réciter chacun leur tour, avec beaucoup d'application et de concentration, une strophe de « Liberté », chacun concluant son passage par un « *J'écris ton nom !* ». Puis, à la fin du poème, d'une seule voix, ils lancent avec beaucoup d'enthousiasme et les bras tendus vers le ciel « **LIBERTÉ !!** ».

À l'annonce des « Morts pour la France », deux noms nous étaient désormais plus familiers.

Didier invite toutes les personnes rassemblées à découvrir dans le hall de la Mairie l'exposition en l'honneur du débarquement nommée « *Il n'est de longue nuit qui ne finisse* ». Visible jusqu'au 7 juin, cette exposition retrace le déroulement de la fin de la guerre en Béarn suite au débarquement en Normandie : les actions de la Résistance, les représailles des Allemands, le départ de leurs troupes, la Libération...

Enfin, la cérémonie se conclut par l'annonce d'une manifestation plus dense encore en mai 2025 pour célébrer le 80^e anniversaire de la Libération de la France.



« Liberté » de Paul Éluard

<i>Sur mes cahiers d'écolier Sur mon pupitre et les arbres Sur le sable sur la neige J'écris ton nom</i>	<i>Sur tous mes chiffons d'azur Sur l'étang soleil moisi Sur le lac lune vivante J'écris ton nom</i>	<i>Sur la lampe qui s'allume Sur la lampe qui s'éteint Sur mes maisons réunies J'écris ton nom</i>	<i>Sur mes refuges détruits Sur mes phares écroulés Sur les murs de mon ennui J'écris ton nom Sur l'absence sans désir Sur la solitude nue Sur les marches de la mort J'écris ton nom</i>
<i>Sur toutes les pages lues Sur toutes les pages blanches Pierre sang papier ou cendre J'écris ton nom</i>	<i>Sur les champs sur l'horizon Sur les ailes des oiseaux Et sur le moulin des ombres J'écris ton nom</i>	<i>Sur le fruit coupé en deux Du miroir et de ma chambre Sur mon lit coquille vide J'écris ton nom</i>	<i>Sur la santé revenue Sur le risque disparu Sur l'espoir sans souvenir J'écris ton nom</i>
<i>Sur les images dorées Sur les armes des guerriers Sur la couronne des rois J'écris ton nom</i>	<i>Sur la mousse des nuages Sur les sueurs de l'orage Sur la pluie épaisse et fade J'écris ton nom</i>	<i>Sur mon chien gourmand et tendre Sur ses oreilles dressées Sur sa patte maladroite J'écris ton nom</i>	<i>Et par le pouvoir d'un mot Je recommence ma vie Je suis né pour te connaître Pour te nommer</i>
<i>Sur la jungle et le désert Sur les nids sur les genêts Sur l'écho de mon enfance J'écris ton nom</i>	<i>Sur les formes scintillantes Sur les cloches des couleurs Sur la vérité physique J'écris ton nom</i>	<i>Sur le tremplin de ma porte Sur les objets familiers Sur le flot du feu béni J'écris ton nom</i>	<i>Liberté !</i>
<i>Sur les merveilles des nuits Sur le pain blanc des journées Sur les saisons fiancées J'écris ton nom</i>	<i>Sur les sentiers éveillés Sur les routes déployées Sur les places qui débordent J'écris ton nom</i>	<i>Sur toute chair accordée Sur le front de mes amis Sur chaque main qui se tend J'écris ton nom</i>	
		<i>Sur la vitre des surprises Sur les lèvres attentives Bien au-dessus du silence J'écris ton nom</i>	

(re) Découvrir la Bibliothèque de Lacq



Bibliothèque

Son histoire

Au départ, le bâtiment actuel était occupé par l'école :

- notre salle des associations par l'école des filles
- notre bibliothèque actuelle par celle des garçons

Un embryon de bibliothèque existait, depuis la création de l'Amicale, puisqu'un dépôt de livre était disponible pour leurs adhérents.

Lorsque la construction de la nouvelle école est achevée en 1965-1966, les classes y sont déplacées et la cantine s'installe dans la classe des garçons.

Quand la nouvelle cantine est bâtie, la salle est donc libérée pour devenir la bibliothèque intercommunale.

En 1998 est créé le dispositif collectif de lecture par la communauté de communes de Lacq et Lagor, avec la bibliothèque de Mourenx en tête de réseau.

A partir de 2004, une employée municipale (aussi cantinière) gèrera le prêt des livres aux scolaires.

Elle sera relayée en 2017 (lors de son départ à la retraite) par trois employés communaux, qui accueilleront les classes jusqu'en 2020, année du Covid.

Quatre bénévoles et quatre élus, assureront les permanences réservées aux administrés.

Actuellement

Depuis 2022, huit bénévoles en assurent le fonctionnement et les permanences : Armand, Graziella, Joëlle, Marie-Pierre, Michèle, Myriam et Robert.

Depuis décembre 2022, les scolaires du site de Lacq reviennent à la bibliothèque un après-midi par mois.

Les horaires d'accueil au public sont : le jeudi de 18 à 19h, et le samedi de 9h à midi.

Pour pouvoir emprunter des livres, il est nécessaire de s'inscrire avec une carte unique et gratuite. Celle-ci est valable sur tout le réseau !

Vous pourrez alors commander les ouvrages sur place, dans une autre bibliothèque du réseau, ou par Internet.

La bibliothèque est ainsi un lieu de proximité, qui permet grâce au réseau d'avoir de multiples possibilités quant à la commande de livres.

Les nouveautés sont choisies par les bénévoles deux fois par an, et achetées grâce à la subvention versée par la mairie de Lacq (800 euros annuels).

En parallèle, 400 livres sont échangés deux fois par an grâce au Bibliobus de la bibliothèque départementale de prêt (depuis 1994-1995).

Projets

La classe du Hameau d'Urdès a rejoint le dispositif d'accueil des élèves en avril, après avoir rencontré l'enseignante début mars.

Ainsi, les quatre classes seront accueillies sur deux demi-journées mensuelles (jeudi après-midi).

Nous allons restaurer une ancienne cabine téléphonique de Lacq. Celle-ci permettra d'y entreposer, emprunter, et échanger des livres librement.

Mais bien sûr, dans le respect des bonnes pratiques !

Article rédigé par des bénévoles de la bibliothèque avec l'aide de personnes qui se souviennent

COMPTES RENDUS

CONSEILS MUNICIPAUX

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 04 JANVIER 2024

Le 04 janvier 2024, a été installé le conseil municipal de la commune nouvelle de Lacq composé de 24 membres. Après appel à candidatures, M. Didier REY a été élu Maire de la Commune de Lacq à l'unanimité. Il a remercié ses collègues pour la confiance accordée. Il a rappelé les changements connus par le territoire communal et a confirmé souhaiter continuer à travailler dans le sens de l'intérêt général.

Monsieur Christian LECHIT a ensuite été élu maire délégué. La commune déléguée d'Urdès existera jusqu'au prochain renouvellement électoral.

Le Conseil municipal, a décidé de porter à 7 le nombre d'adjoints de la Commune de Lacq. Sur proposition du Maire, il est ensuite procédé à l'élection des adjoints au scrutin de liste à bulletin secret. La liste portée par M. CILLAIRE est élue à l'unanimité. Elle est composée comme suit :

- 1^{er} adjoint : M. CILLAIRE,
- 2^e Adjoint : M. LABORDE-RAYNA
- 3^e adjoint : Mme CUYEU,
- 4^e adjoint : M. VIRENQUE
- 5^e adjoint : Mme LAVEDRINE
- 6^e adjoint : M. GARRIDO
- 7^e adjoint : Mme ARMENGOL

Afin de permettre le fonctionnement de la collectivité, diverses délibérations ont ensuite été prises :

- fixation des indemnités de fonctions liées à la tranche de population dans laquelle se situe la commune et de l'exercice effectif des fonctions,
- constitution des commissions de travail,
- désignation des délégués pour représenter la Commune à la Communauté de communes de Lacq-Orthez, au Syndicat Mixte d'eau et d'assainissement Gave Baïse, au Syndicat Mixte d'eau et d'assainissement des Trois Cantons, auprès de Territoire d'Energie et du conseil d'école,
- délégations de pouvoirs au Maire afin de permettre la gestion permanente des affaires communales,
- définition et approbation de la politique d'action sociale communale,
- fixation du tableau des emplois,

CONSEIL MUNICIPAL

DES 20 FEVRIER 2024 ET 26 MARS 2024

● PERSONNEL

Une réflexion est en cours suite au nécessaire développement des actions à mettre en œuvre après la création de la commune nouvelle, à la nécessité de développer la polyvalence des agents et à la baisse des effectifs scolaires.

● AFFAIRES SCOLAIRES-JEUNESSE

Plusieurs sorties sont prévues jusqu'à la fin de l'année dont une à Arette. Des cycles natation, tir à l'arc et sarbacane, foot, vélo, chorale, olympisme, des sorties nature ont été mis en place. L'école du Hameau d'Urdès fréquentera la bibliothèque de Lacq. Des plantations de haies vont être réalisées. Le parc informatique doit être inspecté. Un photocopieur couleur équipera l'école du Hameau d'Urdès. Les 4 classes devraient être maintenues à la prochaine rentrée scolaire. La situation deviendra complexe à la rentrée 2025-2026.

● TRAVAUX EN COURS

- Acquisitions foncières

La signature de tous les actes concernant les acquisitions foncières qui s'imposent afin de mener à bien le programme d'investissement n'ont pas toutes été régularisées. L'acte SAJUS pour le parking de la Caminade reste à passer.

- Projet de centre technique municipal

Les études sont en cours. Le conseil municipal souhaite qu'une réflexion soit engagée concernant l'installation de photovoltaïque en toiture sur la salle des sports, les courts de tennis notamment.

- Extension cellule commerciale

La possibilité de procéder à l'extension d'une cellule commerciale est à l'étude. Dans ce cadre-là, le transfert de l'agence postale communale est envisagée.

- Projet de local médical

De menus aménagements devront être effectués au centre médical pour permettre l'installation du médecin.

- Projet d'aménagement de la salle des sports

Les travaux ont été finalisés. Le traitement des infiltrations en toiture n'est pas résolu. Des travaux devront être effectués pour répondre aux contraintes imposées par le décret tertiaire.

- Stade

Le pare-ballons doit être remplacé. De petits travaux de mise en sécurité doivent être réalisés.

- Schéma communal défense incendie

La commune est en train de reprendre son schéma communal avec le Syndicat des Trois Cantons sur l'ensemble du territoire communal au vu des évolutions règlementaires qui ont impacté ce dispositif.

- Résidence La Caminade

Au regard de la situation économique, cette opération a été décalée dans le temps. Les travaux débiteront en 2024.

- Travaux d'entretien

L'entretien de la voirie mobilisera des crédits sur 2024. Des travaux devront être effectués sur les bâtiments : Maison pour tous, Eglise, cimetière du Hameau d'Urdès.

- Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales

Des travaux conséquents devront être réalisés pour déconnecter le pluvial du réseau d'assainissement au droit de divers bâtiments. Une réflexion est en cours sur ce point avec Gave et Baise. En l'absence de réalisation de ces travaux, la commune sera appelée à payer des pénalités. Lesdits travaux devraient être subventionnés à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Dans le cadre du schéma directeur de gestion des eaux pluviales, la rétention du pluvial à la parcelle s'imposera. Cette contrainte aura des conséquences en matière de constructibilité.

- Mise sécurité immeuble

La démolition de la grange LAFFITTE a été réalisée. L'évacuation des gravats vient d'être finalisée.

● FINANCES

- Comptes administratifs

Lors du conseil du 20 février 2024, les comptes administratifs ont été votés. Le compte administratif constate les réalisations en dépenses et en recettes et les compare aux prévisions budgétaires. Il permet de déterminer les résultats qui seront affectés par délibération. Il fixe le montant des restes à réaliser en dépenses et recettes. Ces derniers seront repris en complément des inscriptions budgétaires nouvelles lors du vote du Budget Primitif 2024.

- Budget Annexe Mariaü : vote du compte administratif 2023

Sous la Présidence de M. CILLAIRE, le conseil a validé respectivement le compte administratif et le compte de gestion. Le déficit d'investissement sera couvert par les ventes restant à réaliser.

- Compte administratif de la commune historique de Lacq

Le budget 2023 a été marqué par la mise en œuvre de la M 57 qui modifie les chapitres d'imputations de certaines dépenses et par la nécessité de clôturer fin novembre l'exercice comptable en vue de la création de la commune nouvelle.

Le budget des dépenses de fonctionnement de 2023 n'est en hausse que de 5,55 % par rapport au budget 2022, les mandatements de la collectivité ayant été stoppés fin novembre au lieu de mi-janvier pour la section de fonctionnement dans le cadre de la journée complémentaire.

Ainsi, les charges à caractère général ont augmenté de 7% par rapport à 2022. Les postes fluides, prestations de services, locations de matériel roulant, entretien voirie et bâtiments sont notamment concernés. La mise en œuvre de l'amortisseur électrique a permis de réduire la forte hausse du coût des fluides.

Les charges de personnel ont augmenté de 3% par rapport à 2022. Un agent a été placé en retraite pour invalidité. Les agents empêchés ont été remplacés. Deux agents ont été titularisés en 2023. Le point d'indice et le SMIC ont également été revalorisés.

Les autres charges de gestion courante ont également augmenté de 35,76 % par rapport en 2022. Cette évolution est liée à la mise en œuvre de la nomenclature comptable M57 qui impose le mandatement des diverses aides versées par la collectivité au 65 au lieu du 67 (reprise des activités sportives, extension des dépenses éligibles).

Le niveau des subventions allouées par la collectivité a retrouvé son niveau d'avant Covid dès 2022.

Les charges financières comprennent le remboursement des prêts souscrits pour financer l'opération logements personnes âgées et le programme d'investissement de la collectivité pour les années 2021 à 2026. Elles restent stables.

Le chapitre 014 a augmenté de 4,98 %, suite à une nouvelle hausse des reversements de fiscalité.

En parallèle, le montant global des recettes reste stable. Le montant des produits des services a augmenté d'environ 5 000 euros (postes cantine, remboursements aides ménagères, encaissement voyage des dames).

Le montant des impôts et taxes reste élevé. Il est enregistré au chapitre 74 et non plus au 73. Le montant global de ces deux chapitres reste stable en prenant en compte l'absence d'encaissement des recettes de décembre.

Les remboursements sur rémunération ont fortement baissé même si le nombre d'arrêt maladie de longue durée reste conséquent (agent mis en disponibilité d'office).

Le montant des loyers encaissés et les locations de salles restent élevés. Les remboursements d'assurance sont désormais encaissés au 75 et non plus au 77.

La capacité d'autofinancement est de 488 773,96€. Le budget des réalisations d'investissement 2023 s'élève à 497 982,92€. Plusieurs opérations ont été engagées en 2021 et ont été finalisées en 2022. Le budget 2023 a supporté des travaux sur les bâtiments et la voirie. Les restes à réaliser s'élèvent à 181 085,00€.

Les recettes réelles d'investissement sont faibles. Elles comprennent notamment le solde des subventions allouées pour l'opération centre médical et salle des sports. Les recettes liées au FCTVA ont été optimisées aussi bien pour les opérations d'investissements que pour le fonctionnement.

L'endettement de la collectivité reste stable. Le ratio d'endettement de la commune qui rapporte l'encours total de la dette au 31/12/2023 sur les produits réels de fonctionnement est de 0.86. Cet encours peut être remboursé en moins d'une année de recettes courantes.

Sous la présidence de M. CILLAIRE, après présentation du budget primitif 2023 et des décisions modificatives de l'exercice considéré, le conseil donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2023, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs .

- Compte administratif de la commune historique d'Urdès

M. LECHIT présente à l'assemblée le compte administratif 2023 de la commune historique d'Urdès. L'investissement comprend :

- l'opération patrimoine - Gros travaux : essentiellement mairie (toiture et rideaux),
- l'opération « Aménagement cimetière » : ouverture de crédits,
- les Equipements Non Individualisés en Opération : prévisions pour événements imprévisibles,
- les opérations financières.

Au titre des réalisations, 41 429,02€ de dépenses ont été financées par 29 052,37€ de recettes et nécessitent donc un besoin de financement de 12 376,65€. En raison de cette situation, il y a lieu d'affecter pour financement des investissements à partir du fonctionnement 12 376,65€.

L'épargne brute, s'élève à 47 669,60€, les remboursements des dettes en capital à 15 888,77€, l'épargne nette 2023 est donc de 31 780,83€.

S'agissant du dernier exercice comptable concernant la Commune d'Urdès en raison de la création de la Commune Nouvelle de Lacq au 1^{er} janvier 2024, il y a lieu de noter que les opérations comptables ont été arrêtées sur demande de la Trésorerie au 30 novembre 2023 et que la dette de ladite commune est quasiment à son terme.

Le conseil municipal, prend acte du rapport concernant la situation financière de la commune d'Urdès fin 2023.

Sous la présidence de M. LABORDE-RAYNA, après présentation du budget primitif 2023 et des décisions modificatives de l'exercice considéré, le conseil municipal donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2023 et arrête les résultats définitifs.

- Affectation résultat fonctionnement

L'excédent de fonctionnement cumulé issu des comptes administratifs des deux communes historiques est affecté à la couverture du déficit d'investissement et du besoin de financement des restes à réaliser . Le solde sera reporté et formera l'excédent de fonctionnement.

● BUDGET 2024

- Budget annexe Mariaü 2024

M. le Maire rappelle que M. VIGNASSE vient d'être mandaté

pour travailler sur le projet de redécoupage du lotissement afin de faciliter sa commercialisation. Le projet de budget Mariaü s'équilibre à 283 788,12€ en fonctionnement et à 268 788,12€ en investissement. Les ventes restant à réaliser doivent permettre de couvrir la quasi-totalité du déficit de l'opération, des subventions d'équilibre ayant déjà été versées en 2014 et 2015 par le budget général.

- Les priorités du budget 2024

Pour travailler sur le projet de budget 2024, il s'est avéré nécessaire de cumuler les budgets des communes historiques tant en prévisions qu'en réalisations. L'année 2024 doit également prendre en compte la comptabilisation des dépenses et recettes effectuées en fin d'année 2023 pour les deux communes historiques. Le budget doit permettre de financer une année globale, journée complémentaire comprise pour le fonctionnement soit 14 mois d'exercice.

Les objectifs poursuivis par la commune depuis plusieurs années sont les suivants :

- limiter la hausse de la section de fonctionnement tout en conservant un niveau de service aux usagers équivalent,
- continuer à optimiser les interventions des services,
- dégager des marges de manœuvre pour financer les investissements
- donner priorité aux investissements générateurs d'économie (isolation, changement de système de production d'énergie, décret tertiaire...) et ceux productifs de revenus. Sur ce point une réflexion sera engagée sur la mise en œuvre de photovoltaïque sur les bâtiments communaux.

Les divers dispositifs existants sur Lacq seront étendus au territoire élargi.

Tout comme c'est le cas pour l'ensemble des acteurs économiques et des particuliers, le budget 2024 sera marqué par l'inflation qui pèse sur les coûts de fonctionnement des services.

- La structure du budget 2024

La section de fonctionnement

En dépenses,

La section de fonctionnement retrace la vie courante des services de la collectivité. Ce sont essentiellement les charges à caractère général et les charges de personnel qui sont en progression en raison de l'inflation d'une part et de la nécessaire réalisation de recrutements.

Les charges à caractère général (fournitures électricité, gaz, assurances, alimentation...) sont fortement touchées par l'inflation pour un niveau de consommation similaire à celui de l'an passé.

Le coût de l'électricité doit continuer à augmenter. Le dispositif d'amortisseur électrique sera maintenu. Les charges liées au chauffage au gaz devraient, quant à elles, fortement augmenter. Un suivi méticuleux de ces postes est effectué par les services.

La mise en œuvre d'une programmation culturelle continuera de mobiliser de façon plus que conséquente le budget de fonctionnement.

Le poste personnel sera revalorisé suite à l'extension du régime indemnitaire aux agents issus de la commune historique d'Urdès. L'équilibre sur une nouvelle organisation optimale des services devra être recherché. La commune emploie 23 agents pour 13 équivalents temps plein répartis entre les services administratifs, techniques, école, restauration scolaire, cantine, entretien, culture dont deux sont mis à disposition par Atout Service. Trois agents sont actuellement en arrêt maladie, deux ont manifesté leur souhait de réduire leur activité.

Les aides allouées aux administrés seront revalorisées en raison de l'augmentation des personnes éligibles. En parallèle, de nombreux événementiels seront organisés : voyages divers, Noël des enfants, Fête des mères...

Une somme de 120 000€ a été inscrite pour honorer les diverses demandes de subventions. Une commission sera prochainement chargée de procéder à l'étude des demandes avant de procéder à la répartition desdits crédits.

En raison de la mise en œuvre de la M57 qui se caractérise par la fongibilité des crédits, les dépenses imprévues ont été supprimées. Des virements entre chapitres seront possibles mais plafonnés à 7,5%. Il est proposé, pour ce faire d'abonder le chapitre 65.

Les prélèvements sur les budgets de fonctionnement restent à un niveau élevé.

En recettes,

Les recettes de fonctionnement augmenteront faiblement. Avec la création de la commune nouvelle, la commune percevra désormais un fonds d'amorçage de 15€/habitant.

Les services que nous rendons à nos administrés sont déficitaires (cantine, aide à domicile, location des salles...). Des actions ont déjà été engagées sur ces points. Les produits des services augmenteront. Ils prennent en compte désormais les remboursements des frais de garderie et l'encaissement des recettes des divers spectacles organisés par la commune.

Le niveau des impôts et taxe reste stable. Le montant de l'attribution de compensation versée par la CCLO est élevé.

Le niveau des loyers recensé dans les autres charges de gestion courante reste important. Ce chapitre prend en compte désormais les remboursements d'assurance (enregistrés en M14 au chapitre 77) suite à la mise en œuvre de la M 57.

- La section d'investissement

En dépenses,

Le programme d'investissement de la collectivité a été notamment étudié en commission bâtiments, voirie, réseaux. Les restes à réaliser sont restreints. Ils concernent des travaux sur le patrimoine communal (bâtiments et voirie). Les efforts seront poursuivis pour réduire les coûts de réalisation des différentes opérations (définition des projets, négociations...). Une opération projets futurs a été réactivée en 2023. Elle pourra être utilisée notamment pour abonder les crédits de l'opération local technique.

En recettes,

Les recettes d'investissement sont réduites. Le montant des subventions est faible.

La commune percevra du FCTVA, la taxe d'aménagement. Le financement de l'opération extension d'une cellule commerciale reste posé.

Des ventes de terrains à vocation économiques seront réalisées.

Le virement de la section de fonctionnement permettra de financer les investissements.

- L'endettement

Le montant des annuités s'élève à 178 433,77€ avec 145 707,12€ de remboursement de capital et 32 716,65€ en intérêts. L'emprunt souscrit par la commune d'Urdès pour financer la construction de la salle et de l'école s'achèvera en 2025.

Le conseil municipal vote le projet de budget 2024 présenté par M. le Maire.

● FIXATION DES TAUX DES TROIS TAXES LOCALES

Monsieur le maire présente à l'assemblée les états de fiscalité concernant respectivement les deux communes historiques. Il est précisé que la commune percevra en parallèle des allocations compensatrices et sera impactée par une contribution par le biais d'un coefficient correcteur au titre de la fiscalité locale.

Le conseil municipal décide de reconduire les taux de fiscalité à savoir le taux de

- TFB à 19,66 %.

- le taux de FNB à 14,83%.

- et le taux de TH sur les résidences secondaires à 4,55 %, et de les étendre à la commune historique d'Urdès.

● SUBVENTIONS

Le conseil municipal procède à la première attribution de subventions qui comprend les demandes de subventions les plus urgentes.

● URBANISME

- PLU

Une révision a été engagée par la CCLO désormais compétente en la matière concernant la possibilité d'installer des champs de photovoltaïque sur d'anciens puits. L'enquête publique vient de démarrer.

- Zone d'accélération des énergies renouvelables

Les communes doivent définir, après concertation, des « zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ». La définition de ces zones doit permettre de favoriser l'implantation des installations d'énergie renouvelable : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie....La commune a été sollicitée par Total Energies renouvelables et par la CCLO sur ce point.

Mais ces zones ne sont pas exclusives, des projets peuvent donc être autorisés en dehors de ces zones, et l'autorisation d'un

projet reste soumise à une instruction au cas par cas. M. le maire rappelle que les conseils municipaux des communes historiques de Lacq et d'Urdès ont approuvé la liste des parcelles au titre des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables. Les dossiers avec cartographie ont été mis à disposition du public pour concertation.

En l'absence d'observation, le conseil confirme les zones telles qu'arrêtées en fin d'année par délibérations respectives des conseils municipaux des communes de Lacq et d'Urdès

- **PLUi : débat sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)**

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est un document de projection. Au niveau du PLUi, il expose le projet d'avenir de la collectivité à partir duquel sont ensuite définies les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme.

Il fixe en outre, des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain visant à responsabiliser les élus locaux en matière de consommation d'espace.

Un débat sur le PADD doit intervenir après la phase diagnostic. La CCLO souhaite que les débats au sein des conseils municipaux aient lieu avant celui organisé au sein de la CCLO. Pour alimenter le débat, le Président de l'EPCI a notifié à chaque commune une note présentant de façon suffisamment détaillée des orientations générales prévues dans le futur PLUi.

M le Maire informe l'assemblée des axes du PADD proposés :

- des économies dynamiques permettant le développement durable du territoire,
- une armature territoriale renforçant l'attractivité et la sobriété du territoire,
- un territoire privilégiant la qualité de vie, le bien être des habitants et le lien social.

Le conseil engage un débat sur le projet de PADD.

M. CILLAIRE informe l'assemblée des travaux engagés sur le PLUi. Il indique que les surfaces disponibles seront issues des trames urbaines (dents creuses, des divisions parcellaires, des poches d'urbanisation) et des extensions de trames urbaines. Les services de la CCLO sont en train de rencontrer les communes concernant la définition des dites trames urbaines.

Une réflexion est en cours également concernant les besoins pour le développement économique.

La procédure de sursis à statuer sera proposée. Le projet de PLUi doit être arrêté d'ici la fin de l'année. Le travail sur le règlement doit être engagé prochainement.

● **QUESTIONS DIVERSES**

- **Programmation culturelle**

Une régie culture a été mise en place il y a plusieurs années. Les tarifs visent à favoriser l'accès à la culture du plus grand nombre. Les spectacles ont été classés en 3 catégories.

La commission a confirmé également son souhait de favoriser les administrés par des tarifs préférentiels. Des tarifs réduits pour les enfants ayant entre 3 et 18 ans, les bénéficiaires du RSA et les étudiants ont été proposés. Les enfants de moins de 3 ans, quant à eux, seront accueillis gratuitement.

Le concert de l'Osso s'est très bien déroulé.

La programmation 2024 alliera théâtre, chant, musique, cabaret, danse... Diverses propositions ont été proposées :

- le 05/04/2024 : un concert lous Pibalous à l'Eglise,
- le 25 mai : Ramon Sanchez à l'Agora,
- Le 12-13 octobre : une soirée Cabaret à l'Agora,
- le 22 novembre : concert de rock/reggae/rapp (groupes Hurry Train et Papel Morado)

- **Mutuelle** : La commune a été approchée par la mutuelle MUTAMi qui se propose d'organiser des permanences en Mairie de Lacq. Accord du conseil. Une réunion d'informations sera organisée.

- **SCALA**

Un point sur la situation du club de football le SCALA est effectué. Une fusion est en cours pour constituer le FC BAAL.

- **Point dossier adressage**

La poste a accepté que le code postal du Hameau d'Urdès évolue à partir de la mi-avril. Une information sera effectuée auprès de l'ensemble des administrés.

- **Plan communal de sauvegarde**

Le plan communal de sauvegarde définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune. La liste des aléas susceptibles de se produire sur la commune sont :

- les aléas naturels : le risque météorologique, le risque inondation, le risque mouvement de terrain, le risque feux de forêt.

Un exemplaire du plan communal de sauvegarde actualisé est remis aux élus.

- **Forêt**

Un point sur la situation de la forêt sur les deux communes sera réalisé. Des travaux conséquents d'élagage notamment ont été réalisés au bois de Lacq. Le bois a été débité. Le conseil propose de vendre ce bois au tarif de 50€/stère/bois coupé, livré.

4 lots seront proposés à l'affouage sur le hameau d'Urdès réservés à des personnes aguerries, 4 lots seront proposés sur Lacq. Les tarifs de vente seront de 20€/stère pour du chêne, 10€ pour du bois blanc.

Une communication globale sera effectuée auprès de la population.

- **Miss Landes Béarn**

Le conseil municipal se félicite de l'élection de la Lacquoise Lena MATOS DA COSTA en tant que 2^e dauphine du Concours 2024 Miss Landes Béarn.



Membres du bureau :

- Présidente : Gilberte LAMAISON
- Vice-présidente : Henriette SARRABÈRE
- Secrétaire : Robert CAZENAVE
- Secrétaire-adjoint : Didier DUBIN
- Trésorière : Josiane ROY
- Trésorière-adjointe : Josiane TAPIN

Membres du CA, le cas échéant :

Michel CASSOU, Myriam CHUIN,
Anne-Marie COURTOIS, Aline MORA,
Jean-Marc PETITBON, Maurice SAJUS

Date/Période de l'AG :

11 janvier 2024

Nombre de membres de

l'association : 80 adhérents environ
de 60 à 95 ans

Mission de l'association :

*Animation et « diverses
activités tendant au
rapprochement des générations »*

L'Amassada de Lacq

Créé le 10 février 1990 par Henri Dinguidard et toute une équipe de sexagénaires : Fernande Rey, Colette Villa, Joseph Roux, Joseph Cazenave, André Cassou, ce club des aînés vient de fêter ses 34 ans avec toujours le même objectif : animer « diverses activités tendant au rapprochement des générations ». L'assemblée générale du 11 janvier 2024 dernier a été l'occasion de modifier le nom de l'association, qui devient « Amassada de Lacq ». Au cours de cette séance ont également été rappelées les compositions du CA et du Bureau élu pour 3 ans le 24/02/2022.

Nos 80 adhérents participent aux activités proposées et ce en fonction de leurs préférences : les jeux pour les uns, les sorties pour d'autres et de façon plus générale les retrouvailles autour d'une bonne table pour tous.

Le plaisir de se rencontrer, d'échanger et de partager de très bons moments, une ambiance empreinte de simplicité, de sincérité, de solidarité et pour beaucoup d'entre nous un remède contre la solitude.

Nous profitons de cet article pour remercier tous les adhérents qui permettent au club de se projeter et qui donnent aux responsables l'envie de poursuivre leur bénévolat. Merci également à la Municipalité qui nous soutient financièrement et nous encourage !

L'Amassada est une association active et dynamique, voici un retour sur nos activités de 2023 :



17 rencontres « Jeux »

du jeudi à la salle des Jardins d'Elisa, 2 fois/mois : loto, belote, jeux de société, goûter sucré ou salé suivant la période pour 25 à 40 adhérents.

4 repas :

- repas « chevreuil » grâce à la générosité de nos Chasseurs.
- les omelettes pascals, à la piperade, aux lardons, aux cèpes, un régal !
- en juillet : les grillades à la « Salle du Vieux Chêne » par notre équipe de cuisiniers. Un au revoir à Raymonde Roux, adhérente au club depuis la création, une marche-découverte guidée par un adhérent, des jeux de société, ont animés cette belle journée d'été.
- repas de « Noël » offert à tous les adhérents : apéritif servi par nos soins, un excellent menu préparé par Denis Tusseau du Cheval Blanc, servi par toute une équipe d'adhérents et en prime une animation assurée par Adrien Laborde et son accordéoniste Riton.



3 sorties :

- visite de Getaria, repas Cidrerie près de Saint Sébastien, arrêt à Béhobie.
- fête des Bergers à Aramits
- le Pays Basque : visite de la poterie Goicoechea à Ossès, repas « palombes » aux Aldudes, arrêt à St Etienne de Baïgorry : le pont romain, l'église avec un concert d'orgue improvisé par Rémy Malher présent lors de notre visite, ouvrage qu'il a réalisé en 1999.



Notre participation au concert de Nadau, organisé par la Municipalité le 1^{er} juillet 2023, nous a permis de nous retrouver régulièrement et de créer des liens d'amitié au sein d'une vingtaine de volontaires. L'atelier « merveilles » a été un temps fort.



L'Amicale de Lacq, la plus ancienne association de notre village



Membres du bureau :

- Président : Pascal BOIN
- Vice-président : Robert GIMENEZ
- Trésorière : Joëlle GIMENEZ
- Secrétaire : Marie-Pierre FILS

Date/Période de l'AG : septembre

Nombre de membres de

l'association: 294 personnes réparties en 123 familles qui deviennent des « Amicalistes » sur inscriptions ».

Mission de l'association :

*Entretenir un lien social
au sein du village.*

*Créer et développer des activités
sportives, culturelles et sociales
en faveur des membres
et de leurs enfants.*

Née le : 14 juillet 1946 à Lacq, suite à l'assemblée générale constitutive. Lors de cette assemblée, est constituée une « Association des Anciens Élèves et Amis de l'École Laïque de Lacq », afin d'entretenir des liens d'amitié formés à l'école, de créer et de développer des activités sociales, sportives et culturelles en faveur des enfants des écoles publiques et des membres de l'Association, selon le plan suivant :

- *Éducation physique et sport (basket-ball, football, etc.),*
- *Formation prémilitaire (tir, etc.)*
- *Activités sociales (cantines scolaires, colonies de vacances, arbre de Noël)*
- *Activités culturelles (lecture, théâtre et musique, cinéma éducatif, causeries éducatives, formation professionnelle, causeries agricoles, démonstrations, tourisme, etc.)*
- *L'Association a pour but notamment la création et la gestion d'un Foyer de culture populaire ou Foyer rural dans la commune de Lacq.*
- *Les moyens d'action du foyer de culture sont : bibliothèque, théâtre et musique, cinéma éducatif, causerie éducative, tourisme.*
- *Les œuvres sociales, les activités sportives et le foyer de culture auront leur chapitre distinct dans le budget de l'Association.*
- *Les groupes Francs et Franches Camarades et du Mouvement laïque des Auberges de Jeunesse pourront être des sections de l'Association.*

Les premiers statuts, validés en Préfecture le 18 septembre 1946, étaient signés par Monsieur H. Lassus, instituteur à l'école de Lacq et Monsieur J. Feugas, Maire de Lacq.

Au fil des années, l'Amicale a accueilli des sections sportives qui ont ensuite quitté l'association pour créer des équipes sportives à visée compétitives (football, pelote), ou qui n'ont pas perduré (hand-ball, sorties ski de fond/montagne, marche, équitation, flamenco), des activités éducatives ou culturelles qui ont été abandonnées (formation prémilitaire, arbre de Noël, cinéma éducatif, causeries agricoles et éducatives, loto, belote, rallye, réveillon, photo, musique, ...).

D'autres sections ont été créées pour répondre aux demandes des adhérents (escalade, badminton, moto, basket).

SECTION ADOS JEUNES



Aujourd'hui, 78 ans après
l'Amicale de Lacq est composée
de 10 sections, chacune gérée
par un « responsable de section ».
Vous y trouverez donc les
sections :

- Ados 11-17 ans
- Badminton
- Basket
- Culture et loisirs
- Escalade
- Gymnastique
- Jeunes 6-10 ans
- Méchoui
- Moto
- Sorties neige

SECTION MECHOUI



SECTION SKI



SECTION ESCALADE

Quant aux sections « Bureau »
et « Fonctionnement », elles ont
pour but de gérer l'association.

SECTION MOTO



SECTION BADMINTON





Membres du bureau :

- Présidente : Virginie LAGREZE
- Secrétaire : Sophie LOZANO
- Trésorière : Amandine LEFRANC

Membres du CA, le cas échéant :

9 membres

Date/Période de l'AG :

4 juillet 2024 à 20h

à la salle les jardins d'Elisa

Nombre de membres

de l'association :

Tous les parents ayant un enfant scolarisé à l'école sont membres de l'APE.

Mission de l'association :

La mission de l'APE est de récolter des fonds afin de financer les projets et/ou sorties scolaires.

Nous souhaitons également développer une communauté de parents autour de notre école.



Bureau.

Les Pitchouns de Lacq

L'APE Les Pitchouns est l'association des parents d'élèves du village et elle a vu le jour en 2021 suite à la création du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) formé entre les communes de Lacq et d'Urdès.

Nous avons réussi aujourd'hui à fédérer autour de l'école et des enfants. Ainsi, depuis 4 ans nous multiplions les actions et les événements dans la commune : 4 spectacles de Noël, des ventes de gâteaux, des ventes de bracelets contre le cancer du sein, des ventes de cabas, 2 marchés de Noël, 1 loto, 1 vide grenier.

Nous avons également uni nos forces avec l'association les Foulées du Bassin de Lacq (FBL) en co-organisant une marche au bénéfice de l'Association pour la Recherche sur les Tumeurs (ARTC) dédiée à Kévin Vincent.

Certains événements sont déjà devenus des incontournables et nous espérons continuer dans cette dynamique afin de faire participer tous les habitants.



Marché de Noël.



Loto.

A SUIVRE DANS LE PROCHAIN NUMERO : la journée des familles, le 2 juin, qui promet un programme riche en activité et émotions !



Membres du bureau :

- Présidente : Aurélie MARQUÉ-ROUSSEAU
- Vice-président : Carlos LOPES
- Trésorière : Danielle MESPLEDE
- Vice-trésorier : Patrick RAMIRES
- Secrétaire : Marjorie TROQUEREAU
- Vice-Secrétaire : Régine GARRIDO

Date/Période de l'AG : Automne

Nombre de membres de l'association : 20

Mission de l'association :

Proposer différentes festivités sur l'ensemble du territoire et tout au long de l'année afin de satisfaire un maximum de public.



Bureau.

Comité des fêtes de Lacq

Suite à l'assemblée générale du 22 novembre 2023, il a été validé que les 3 comités des fêtes allaient se réunir pour n'en faire qu'un.

Inspiré par le désir de créer des moments festifs, le comité des Fêtes de Lacq s'engage à ouvrir ses portes à chacun. Tout le monde est le bienvenu à participer et contribuer à cette nouvelle aventure. En favorisant l'inclusion et la diversité, le comité aspire à refléter la richesse et la pluralité de notre commune.

Le tout nouveau comité des fêtes a ainsi inauguré son mandat par l'organisation de la Fête du Printemps le 13 avril à la Salle du Vieux Chêne.



Du 14 au 15 juin

FÊTE de LACQ

VENDREDI 14 JUIN

- APÉRITIF OFFERT PAR LE COMITÉ DES FÊTES
- REPAS (AUXO)
- SOIRÉE ANIMÉE PAR MAC FLY

SAMEDI 15 JUIN

- 9H30 MARCHÉ, VÉLO, TROTINETTE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION HANDICAP RANDONNÉES PYRÉNÉES (PARTICIPATION 5 EUROS, GRILLADES COMPRISSES)
- 14H00 ACCROBRANCHE, CONCOURS DE BELOTE
- 20H00 DÎNER
- 23H00 FEUX D'ARTIFICE
- 23H30 SOIRÉE ANIMÉE PAR JEM'S ET LOLO



Membres du bureau :

- Président : Tony FERREIRA
- Trésorier : David CAZALET
- Secrétaire Philippe FONSECA

Membres du CA, le cas échéant :

Tony FERREIRA, Mathieu TROQUEREAU, David CAZALET, Sylvie MELLAC, Philippe FONSECA, José SANCHEZ, David LAGREZE, Arnaud MAUBEC, Benjamin BONNINGUE, Hervé LARREC, José AUGUSTO, Christelle DUGACHARD, David VIRENQUE, Stéphane DUCLOS

Date/Période de l'AG : septembre

Nombre de membres de l'association : 56

Mission de l'association :

Promouvoir la course à pied et plus généralement la pratique du sport pour tous et soutenir des causes comme celle de la protection de l'environnement.



Membres du bureau :

- Président : David VIRENQUE
- Trésorier : StÉphane LOUSTAUNAU
- Secrétaire : David CAZALET

Date/Période de l'AG : mi-janvier

Nombre de membres de l'association : 21 licenciés

Mission de l'association :

Promouvoir la pratique de la pelote basque.

Les Foulées du bassin de Lacq

L'association « Les Foulées du Bassin de Lacq » offre aux personnes qui le souhaitent la possibilité de courir pour leur plaisir, pour leur santé, pour améliorer leur forme physique ou leurs performances en profitant de conseils adaptés et de l'encouragement ou de l'émulation du groupe.

L'association vise également à participer aux animations locales principalement, régionales, nationales, voire internationales, incitant ses licenciés à s'inscrire aux courses proposées en arborant les couleurs du Club. Dans ce but, nous permettons à nos licenciés de s'entraîner dans une ambiance conviviale où l'esprit de compétition côtoie une pratique loisir avec un même goût du dépassement physique et de camaraderie.

Bureau.



Course locale.



A SUIVRE DANS LE PROCHAIN NUMERO : reportage sur « Le 10 du FBL »

Pelotari Association Lacq, dite PALA

L'Association PALA a deux équipes engagées en championnat du Béarn 2024 en 2^{ème} série et une équipe en 3^{ème} série A. Nous visons à encourager la compétitivité et l'esprit d'équipe parmi nos membres.

Nous organisons des entraînements réguliers et des compétitions pour favoriser le développement des compétences des joueurs, tout en promouvant les valeurs de fair-play et de respect.



Le Tennis Club Lacq-Arthez

Le Tennis Club Lacq-Arthez propose de nombreuses activités, comme le Noël du tennis où les membres se retrouvent pour partager des moments « sportivement conviviaux » :

Membres du bureau :

- Présidente : Laurence GACHIE
- Vice-président : Guillaume MALADOT
- Secrétaire : Nicole HARLAND
- Trésorier : Nicolas PELLIER
- Vice-secrétaire : Marcel GACHIE

Date/Période de l'AG : en septembre

Nombre de membres

de l'association : 144 licenciés à la fin de la saison 2022/23

Mission de l'association :

- faire découvrir le tennis au plus grand nombre
- organiser l'école de tennis et les cours adultes pour tous niveaux
- gérer les compétitions par équipes
- planifier, gérer les animations du club et organiser des tournois.

« **Amène ton Copain** » c'est l'occasion pour chaque jeune du club d'inviter ses copains à venir découvrir le tennis au club et pourquoi pas le rejoindre pour l'année d'après



« **Tennis en Famille** » : les membres du club profitent de cette journée pour inviter des membres de leur famille à participer à une journée d'animations avec de la pétanque, du padel et bien sûr du tennis. De beaux et bons moments de convivialité sont partagés.

C'est aussi le moment que le Club choisit pour remettre les médailles aux jeunes de l'école de tennis, de futures graines de champion !



Le Club organise aussi 2 tournois, c'est l'opportunité pour les membres du club de se « challenger » entre eux et également avec des compétiteurs d'autres clubs :

« **Tournois hivernaux** » : ils sont au nombre de 3 tant pour les dames que les hommes compétiteurs. Au total, cela représente environ 150 joueuses et joueurs.

« **Tournoi Estival** » : pendant 15 jours au mois d'août ce tournoi rassemble, pas moins de 170 compétiteurs, dans différentes catégories.



A SUIVRE DANS LE PROCHAIN NUMERO
les animations
« Les Raquettes FFT » et
« Amène ton copain »

Dates à retenir



JUIN

- **2 juin** : Journée des familles - APE Les Pitchouns de Lacq
- **14 et 15 juin** : Fêtes de Lacq, salle de l'Agora - Comité des Fêtes
- **Juin** : « Tennis en Famille » - Tennis Club Lacq-Arthez
- **28 juin** : Fête de l'école - APE Les Pitchouns

JUILLET

- **01 juillet** : Arrivée du nouveau médecin
- **Juillet** : Tournoi de padel non-homologué - Tennis Club Lacq-Arthez

AOÛT

- **9 au 24 août** : Tournoi estival - Tennis Club Lacq-Arthez

SEPTEMBRE

- **2 septembre au 26 octobre** : Tournoi du club PALA
- **14 septembre** : Fête de l'Automne, salle du Caminaou - Comité des Fêtes
- **14 septembre** : Méchoui à l'occasion de la Fête de l'Automne, salle du Vieux Chêne - Amicale de Lacq
- **Septembre/Octobre** : Voyage des aînés - CCAS

OCTOBRE

- **05 au 06 octobre** : Voyage des Dames
- **12 octobre** : Spectacle Cabaret

NOVEMBRE

- **11 novembre 2024** : Commémoration
- **22 novembre 2024** : Concert de Rock : Hurry Train et Papel Mojado

DECEMBRE

- **Décembre** : Marché de Noël/Noël des enfants - APE Les Pitchouns de Lacq

Restons en contact

Site internet  www.commune-lacq.fr

Mail  contact@commune-lacq.fr

Facebook  @communedelacq

Instagram  @communedelacq

Téléphone  05 59 60 13 69



Ouverture de la mairie :

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h30,
le mercredi de 14h00 à 17h00